

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DU 23 JUIN 2016 à 20 h 30

N° 06/2016

Etaient présents : Mme HOLLINGER Jacqueline, Mr DENOUX Laurent, Mr DOLCINE Jules, Mr BACLET Gilles, Mme Mr ROUDEAU-COOPER Laurent, Mr LARDEAU Philippe, Mme NGUYEN Thi Kim Chau

Etaient absents :

Mme LE MOAL Amandine, Mme BRUNEAU Catherine

Etaient absents représentés

Mr FISSON Thierry a donné pouvoir à Mr DOLCINE Jules

Mr VERCRUYSEN Didier a donné pouvoir à Mr DENOUX Laurent

Mme NGUYEN Thi Kim Chau a été élu secrétaire de séance

Le compte-rendu de la séance du 12 mai 2016, est refusé par Mr DENOUX Laurent, Mr DOLCINE Jules, Mr FISSON Thierry (par procuration à Mr DOLCINE Jules), Mr VERCRUYSEN Didier (par procuration à Mr DENOUX Laurent), Mr LARDEAU Philippe, Mme NGUYEN Thi Kim Chau, sans remettre aucune justification. Accepté par Mme HOLLINGER Jacqueline Mr BACLET Gilles, Mr ROUDEAU-COOPER Laurent

1 – PROJET DE FUSION DE LA COMMAUTE DE COMMUNES CARNELLE-PAYS DE France ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE France

DONNE lecture de l'arrêté de Monsieur le Préfet, adressé au préalable au Conseil Municipal avec note explicative portant projet de fusion de la Communauté de communes Carnelle-Pays de France et de la Communauté du Pays de France et notamment sur le projet de périmètre.

RAPPELLE que la commune de Jagny-sous-bois ne bénéficiera plus que d'un seul siège au lieu de deux au sein de la nouvelle communauté des communes et précise que le Maire en sera le Représentant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présentes **APPROUVE** cette fusion ainsi que le projet de périmètre proposé par le Préfet.

Ont voté :
Pour 9
Contre 0
Abstention 0

QUESTIONS DIVERSES :

Question n°1 -Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour :
Constitution d'un groupe de travail pour la préparation du prochain marché d'entretien des espaces verts.

Le délai de 2 jours étant en deçà du délai de convocation réglementaire de 3 jours, ce point n'a pas été inscrit à l'ordre du jour.

Il faut toutefois préciser qu'une réunion s'est tenue en décembre 2015 en présence du prestataire de service et de certains adjoints. Il a été négocié une demande supplémentaire de travaux pour le prix de base du contrat Economie réalisée d'environ de 10%.

Question n°2 Information sur les procédures

a) Requête de Mr Zanko contre le Permis modificatif accordé en 2013 a Mr Ferrachat

La Commune vient d'être condamnée à 1500€ au titre de l'article L761-1 et à l'annulation du permis modificatif.

La commune ne fera pas appel.

b) Procédure engagée en 2013 contre Monsieur ZANKO, ce dernier a été condamné par la cour d'appel de Versailles. Des poursuites sont en cours pour le recouvrement de sa condamnation.

c) Dossier Mr PANTANELLA

Ce dossier est actuellement en cours.

Question n°3 –Acquisition par la commune des voies dites du Château
Ce dossier est traité par l'avocat de Mr FLINT car un co-loti, Mr ZANKO, s'est opposé à cette transaction.

Question n°4 -Etat d'avancement du PLU

Une réunion est prévue le 18 juillet prochain à 18heures. Des convocations seront adressées prochainement avec le dernier C.R.

Question n°5 Parcelles n°483 louée par Mr LECHATREUX

Ce terrain a été libéré le 15 Mai. Certaines personnes se sont fait connaître pour une éventuelle location. Ce dossier sera traité prochainement

Question n°6 – Vidéo protection mutualisée par la communauté des communes

Les membres du C.M ont été consultés pour l'emplacement des caméras vidéo dans notre commune. Toutefois, Il sera procédé à une vérification de l'emplacement lors de l'installation de ces caméras. Il faut souligner que le maillage entre les communes sera d'une grande aide pour la Gendarmerie et cette installation sera dissuasive pour les cambrioleurs.

Question n°7 -Maintenance de l'éclairage Public mutualisée par la communauté des communes.

Jagny- sous- bois n'adhéra pas à cette maintenance qui représenterait un coût fixe trop important comparé aux dépenses actuelles. La surveillance de l'éclairage public est effectuée par nos soins.

Question n°8 – Installation d'ampoules à LED.

Ce point devait être traité par la communauté des communes et a avorté

Question n°9 – Financement par nos fonds propres de la ligne budgétaire « EMPRUNTS »

Emprunt contracté au taux de 3,89% et renégocié au taux de 1,9%, d'où un gain d'intérêts de 10763€, voté par délibération en date du 5 février 2016

Une Décision modificative du budget primitif sera nécessaire pour financer la ligne budgétaire d'emprunt bien que cette opération comptable n'ait pas occasionné un nouvel endettement

Question n°10 – vision des travaux de voirie

Rien n'est budgétisé pour 2016 mais la sécurité de la rue du Chef de ville est à programmer et à étudier pour les années à venir.

Question n°11 - Urbanisme

Aucune réunion pour une commission d'urbanisme n'est prévue à l'exception de l'élaboration du Plan d'occupation des sols.

Les permis de construire sont instruits par des spécialistes de l'urbanisme et par les Bâtiments de France sur la base d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 20 Janvier 2014| Les décisions de ces instructions doivent être respectées par la commune et le suivi doit en être assuré.

Question n°12 –Résultat comptable de la brocante
Recette des emplacements : 1300€
Recette du bar et de la restauration 976€
TOTAL des recettes 2276€
TOTAL des dépenses du bar et de restauration (892,89)

Le résultat bénéficiaire est de 1383,11€.avec un surplus de stock qui sera vendu lors de la prochaine manifestation « tennis-ballon » et qui permettra d'accroître le profit

Question n°13 Courrier au CEG concernant le zéro-phyto
Notre délégué auprès de ce syndicat a réclamé en Mairie un courrier du prestataire de services des Espaces verts daté du 29/02/2016 attendu par le syndicat.
Ce courrier vient d'être adressé ce jour.

Question n°14 -Rôle de la secrétaire de séance.
La Secrétaire de séance rédige le CR, l'approuve mais il est souvent d'usage que le CR soit rédigé par la secrétaire de Mairie.

Sous la demande de certains conseillers, communication de certains faits :
Courte absence de 2 conseillers de 2 minutes pour retrouver un peu de sérénité à la suite de discussions houleuses entre 2 membres du conseil.
-Le 1^{er} Adjoint a justifié des absences à des réunions par une surcharge de travail (activité professionnelle, communauté des communes, commune etc)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 05

Le Maire,
J. HOLLINGER